

# Crise des droits fondamentaux et acquis sociaux

L'origine étymologique du mot 'crise' provient du verbe grec séparer ou décider. La crise devrait donc associer à la fois le sens de "décision" et de "jugement".

Au cours du temps, le mot s'est dissocié de son sens original pour évoquer un moment d'une maladie, et ensuite l'idée de trouble ou de déséquilibre grave. Revenir à son sens premier permettrait de se souvenir que toute crise implique la prise d'une décision, d'une gestion d'un moment charnière entre deux états.

On parle de gestion des crises actuelles, mais ne faudrait-il pas plutôt admettre que la crise devient elle-même un modèle permanent de gestion, qui repose sur une suspension de la prise de décision démocratique ? Les exemples abondent au fil des crises de ces dernières années. 2001, crise terroriste et atteintes graves aux libertés fondamentales de tout citoyen qui devient une cible potentielle d'une arrestation avec envoi à Guantanamo, d'une arrestation aux frontières américaines, d'une surveillance de ses communications... Le taux d'alerte terroriste qui justifie notamment le déploiement policier dans les lieux publics n'est d'ailleurs jamais redescendu à son niveau pré-11 septembre.

En 2008, la crise économique sert de prétexte à de nombreux licenciements de travailleuses et travailleurs, pas toujours justifiés par la situation économique des firmes qui les emploient. Personne ou presque ne s'interroge sur la réduction de leurs droits et acquis sociaux, crise oblige. En 2009, la crise sanitaire de la grippe justifie un plan du ministère de la justice française, dévoilé par le journal Libération, qui limiterait les droits de la défense des prévenus et prisonniers, notamment en augmentant la durée de la garde à vue et en supprimant leur droit à un avocat dès le début de leur arrestation. La même épidémie annoncée de grippe permet au Gouvernement belge de faire voter par le Parlement un loi dite de pouvoirs spéciaux qui autorise la Ministre de la Santé à prendre les mesures nécessaires et urgentes requises par la situation sanitaire, sans en passer par le débat démocratique. Utile peut-être mais c'est assez rare qu'on recoure en Belgique à ce mécanisme législatif.

La crise, qui devrait être un état passager, s'installe comme un modèle du 21ème siècle sous les atours d'un provisoire qui a tout de la permanence. Un état d'exception soft, qui fait bien moins peur. Elle entraîne une déresponsabilisation politique et économique : tout est la faute de la crise. Les responsables politiques ne le sont plus : ni responsables de leurs actes, ni politiques au sens aristotélien du terme. Les gestionnaires économiques ne doivent plus répondre de leur gestion. On leur demande juste d'encaisser leur parachute doré, qui s'ajoute à la belle augmentation des dividendes que leur dégraissage en personnel leur fera gagner, pour se faire oublier quelques mois avant d'être réengagés comme dirigeants d'une autre grande société sans véritable pilote. C'est la crise, vous savez Madame... On ne peut rien y faire. C'est la première défaite de la démocratie qui substitue au débat ce mot magique, ce prétexte état de nécessité contre laquelle l'impuissance devient victorieuse, sans qu'elle soit synonyme de lâcheté.

Dans l'intervalle, nos droits fondamentaux auront été grignotés un peu plus, sans que personne n'y trouve à redire ou puisse se le reprocher.